Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 085-218500882-20211022-ARR211_221021-AR

REGISTRE DES ARRETES **Arrêté n° ARR211-221021**

Objet : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame LECART Nadine, 2ème adjointe au Maire dans le domaine de l'action sociale, la santé, les séniors et le logement

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18, L.2122-20 et L.2123-24 ;
Vu la loi n°2004-809 du13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le procès-verbal en date du 25 mai 2020 portant élection des adjoints au Maire,
Vu la délibération du 18 octobre 2021 n° 2021-078 et le procès-verbal, portant élection de trois adjoints au Maire,
Vu la délibération n° 2021-079 du 18 octobre 2021 fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints,
Considérant qu'une jurisprudence du Conseil d'Etat du 25 juin 1980 précise qu'en cas de cessation de fonction d'un Adjoint, chacun des Adjoints d'un rang inférieur à celui de l'Adjoint qui a cessé ses fonctions, se trouve promu d'un rang.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté municipal n°ARR064-280520 en date du 28 mai 2020, portant délégation de fonction et de signature à Madame Nadine LECART, alors 4ème adjointe au Maire est abrogé.

Article 2 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction à Madame Nadine LECART – 2ème adjointe au Maire – dans le domaine de l'action sociale, la santé, les seniors et le logement.

Article 3 : Il est également donné délégation à Madame Nadine LECART – 2ème adjointe au Maire - à l'effet de signer les actes : contrats, pièces comptables en dehors des marchés publics, bons d'engagement dans le respect des opérations et des crédits inscrits annuellement au budget, les décisions municipales ainsi que les documents, pièces administratives et correspondances dans les domaines listés ci-dessous.

ACTION SOCIALE

- Développement et suivi de la politique municipale dans le champ de l'action sociale et des solidarités : lutte contre les exclusions et la précarité, mise en place d'actions et d'aides issue d'une politique en faveur des familles et des jeunes,
- Suivi des dispositifs d'accompagnement social en faveur des familles et des personnes isolées,
- Relations avec tous les partenaires publics et privés intervenant dans le champ de l'action sociale et des solidarités sur la commune, le territoire intercommunal, le département, la Région.

SENIORS

- Organisation d'actions et de manifestations à destination des personnes retraitées et des personnes âgées,
- Développement d'actions et de manifestations destinées à promouvoir et pérenniser les échanges intergénérationnels,

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 085-218500882-20211022-ARR211_221021-AR

LOGEMENT

- Examen des demandes de logement et suivi du contingent municipal,
- Suivi des attributions de logement en lien avec l'intercommunalité,
- Relations avec tous les partenaires intervenant dans le champ d'intervention du domaine du logement.

SANTÉ

- Suivi et développement du pôle santé communal
- Relations avec les partenaires publics et privés intervenant dans le champ de la santé.

Article 4 : La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 3 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation,
La 2ème adjointe au Maire
Déléguée à l'action sociale, la santé,
Les seniors et le logement
Nadine LECART

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, d'un adjoint au Maire, Madame Nadine LECART pourra signer tous les actes et correspondances relevant de la responsabilité de ces derniers.

Article 6 : Une indemnité de fonctions est versée à Madame Nadine LECART en sa qualité de 2ème adjointe et des délégations consenties.

Article 7 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif des Sables d'Olonne, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Article 8 : La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté est adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Vendée,
- Monsieur le Receveur Principal de Saint Gilles Croix de Vie,
- Madame Nadine LECART, 2ème adjointe au Maire.

Isabelle TESSIER,
Maire du FENOUILLER

SIGNATURES DE MADAME NADINE LECART – 2EME ADJOINTE AU MAIRE

NOM PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PARAPHE
Nadine LECART	Adjointe au Maire		NL